

# COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI

## PROCES-VERBAL N°3 DU 17 SEPTEMBRE 2009

SAISON 2009/2010

### Présents :

Brigitte GEILER, Jean MARTIN, Jean-François MOLEY, Margarida PAES

### Présents avec voix consultative :

Pierre LABORIE, Chrystel CAMILLERI

### Excusés :

Frédéric TROUVE, Jean-Marie SCHMITT, André GLAIVE, Christophe MENEAU

Le Jeudi 17 Septembre 2009, de 10H00 à 18H30, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie au siège de la FFVB, sur convocation régulière de ses membres.

Prochaine réunion CCEE, le Vendredi 16 Octobre 2009 de 09H30 à 11H30 par conférence téléphonique.

## **1. ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE POUR LA SAISON 2009/2010**

### 1.1 LNV : à ce jour

L'autorisation d'entraîner est accordée à l'ensemble des entraîneurs qui exercent en LNV à une exception prêle (*cf : NICE VB ci-dessous*). Les entraîneurs ayant tous soit les diplômes validés soit un plan de formation en cours. Deux entraîneurs qui n'ont pas pu valider la FPC Pro annuelle obligatoire devront valider en cours de saison sur une action proposée par la Direction des Formations.

### **CLUBS LIGUE B M**

- « **UGS NANTES REZE METROPOLE VOLLEY** » → **DEMAR Martin**  
La CCEE attend le dossier complet et les validations ministérielles de VAE concernant **Monsieur Martin DEMAR** pour faire progresser son dossier.

### **CLUBS LIGUE A M**

- « **NICE VOLLEY-BALL** » → **BARIC Léonard**  
La CCEE attend les validations ministérielles de VAE concernant **Monsieur Léonard BARIC** et le résultat de la procédure d'Appel Fédéral du **club de Nice VB** pour faire progresser son dossier 2009/2010.
- « **TOURCOING VOLLEY-BALL** » → **DE MENDONCA Paulo Ricardo**  
Demande de Tourcoing pour **Monsieur DE MENDONCA Paulo Ricardo** : il va être étudié la possibilité d'un aménagement partiel de son programme d'épreuves du BE2. A suivre avec la direction des formations.

Date de rédaction : 17/09/2009  
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif n°5 du 04/11/09  
Date de diffusion : 06/11/09  
Auteur : Frédéric TROUVE

## **FORMATIONS CONTINUES**

La CCEE, sur proposition de la Direction des Formations, valide les activités auprès des équipes nationales durant l'été 2009 comme Formation Professionnelle Continue (FPC) des entraîneurs professionnels exerçant en LNV : **Messieurs Cédric ENARD, Veljco BASIC, Olivier LECAT et Mauricio PAES** sont donc en règle concernant la FPC pour la saison 2009/2010.

### 1.2 Fédéral

- Demande de **Monsieur Lucas PIRIZ** : traitée par la Direction des Formations qui lui demande copies de ses différents diplômes pour pouvoir statuer.
- **1M – « CNM CHARENTON » → CANTAMESSI Claude**  
Suite à réclamation du « CNM CHARENTON », nous précisons que **Monsieur Claude CANTAMESSI** doit absolument posséder l'EF2 avant la fin de la saison sportive (Art. 55 des RG).  
L'autorisation provisoire lui est accordée sous réserve d'obtenir l'EF2 avant la fin de saison 2009/2010 ou de constituer une demande de VAE dans les plus brefs délais (Art. 55F des RG).
- **2MB – « ANNECY VB » → CAPET Nicolas**  
Suivi du dossier entraîneur **Nicolas CAPET**, qui doit se rapprocher de la DRJS pour l'étude d'un dossier de VAE en vue de l'obtention du BEES1.
- **2FA – « SA MERIGNAC » → GASTELLU Eric**  
Suite à la demande de dérogation pour le BE de son entraîneur **Monsieur Eric GASTELLU**, nous précisons que, malgré son poste de professeur des écoles, il est nécessaire qu'il obtienne le BEES1 dans les meilleurs délais (Art. 55 des RG).  
L'autorisation d'entraîner lui est donc accordée sous réserve de l'obtention du BE cette année ou de la dépose d'une demande de VAE du BE1 dans les plus brefs délais.

## **2. ENTRETIENS A VENIR POUR FINALISER DIPLOMES DEPVV ET DECFCP**

- M. Benjamin ROCHE → RENNES EC (2MA)
- M. Ludovic GRUEL → US SP ALBI (1FB)
- M. Jérémy FUNDERE
- M. Stéphane SIMON
- M. Christophe MENEAU
- M. Emmanuel DUMORTIER → NANCY VOLLEY MAXEVILLE JARVILLE (LIGUE BM)
- M. David FRANCOISE → CABBET RICGEVUKKE 2 (2FC)

## **3. CELLULE EMPLOI**

Il apparaît évident de développer rapidement une cellule Emploi au sein de la CCEE. En effet, il est nécessaire de mieux connaître les besoins des clubs en matière d'entraîneurs, les recherches des entraîneurs, aider les différents intervenants.

De plus dans un second temps, développer un observatoire des entraîneurs (*diplômes, âge, conditions salariales et avantages, type du contrat de travail, durée, ancienneté dans le club, dans la fonction...*)

Dans ce cadre, un des membres de la CCEE assistera à une réunion d'information le Jeudi 24 Septembre 2009.

A Paris, sur le thème : « Contrats aidés et alternance : quelles nouveautés pour créer vos emplois ? ».

Cette soirée sera l'occasion d'échanger avec des professionnels sur les nouvelles mesures qui s'offrent aux associations pour embaucher leurs salariés en contrat aidé (*CA, CAE, CIE, ...*) ou en contrat en alternance (*contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage*).

#### **4. QUALIFICATION DES ENTRAINEURS ADJOINTS 2009/2010**

La CCEE confirme la « souplesse » sur les entraîneurs adjoints des divisions N1, N2 et N3 divisions pour lesquelles il n'y a plus d'obligation, mais où il est simplement demandé l'EF1 si le club inscrit un adjoint officiellement sur une feuille de match.

**Cas particulier :** les entraîneurs adjoints des CFCP, qui doivent avoir un niveau de qualification reconnu par le Ministère des Sports (*et ce conformément aux règlements des CFCP*).

Les adjoints de LNV A peuvent ne posséder, à titre dérogatoire pour les saisons 2009/2010 et 2010/2011, que le niveau EF1. Le niveau prévu dans les RG (EF2) sera ensuite appliqué sans dérogation possible compte tenu de ce délai de deux années pour se préparer.

#### **5. FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES (FPC)**

Pour répondre aux besoins, la Direction des Formations va prévoir des FPC supplémentaires avant le 31 Janvier 2010.

**Dates déjà prévues à ce jour :**

- 9 Octobre 2009 à ISTRES,
- 9 Janvier 2010 en RHÔNE ALPES,
- 11 Novembre 2009 à CHATENAY MALABRY (*Ile De France*),
- PAYS DE LOIRE en cours de préparation : 14 Novembre 2009 ou 9 Janvier 2010.

**Une ultime FPC aura lieu à MONTPELLIER vers fin Janvier/début Février.** Cela devrait permettre à tous les entraîneurs de pouvoir être régularisés pour cette saison. Par ailleurs, nous allons procéder à une information « préventive » auprès des clubs ayant des entraîneurs devant se recycler l'an prochain, dans les régions où sont organisées ces FPC.

**Intérêt :** les recyclages étant organisés tous les deux ans dans une région cela permettra à l'entraîneur de choisir entre une FPC à la date requise ou un an plus tôt mais proche de chez lui.

#### **6. SEMINAIRE DU DEVELOPPEMENT A MARTIGUES DU 24 AU 27 SEPTEMBRE 2009**

Ce séminaire réunira l'ensemble des Agents de Développement Régionaux et Départementaux, la DTN et les FAR, le programme sera le suivant :

- directives techniques concernant le développement,
- travail sur les nouvelles pratiques,
- travail sur le développement - recherche de licenciés,
- les nouveaux publics,
- travail sur construction d'un plan d'action,
- un article/bilan est en cours de préparation pour la prochaine revue fédérale Volley-Ball.

#### **7. COLLOQUE BABY MINI VOLLEY**

Il aura lieu les 26 et 27 Septembre 2009 à MARTIGUES. Un article/bilan sera fait pour la prochaine revue fédérale Volley-Ball.

#### **8. COLLOQUE DES CADRES TECHNIQUES**

Il aura lieu du 20 au 23 Octobre 2009 à DUNKERQUE.

## **9. TOURNOI DE LA LIGUE A MASCULINE (LAM)**

La Direction des Formations organise une intervention du directeur du CFA de Montpellier, le Samedi 3 Octobre 2009 à 9H00, dans le cadre du tournoi de la Ligue Masculine à MONTPELLIER.

Une communication sera réalisée sur le site « LNV TV ».

## **10. AUTORISATION D'ENTRAÎNER 2009/2010**

La CCEE a étudié l'ensemble des demandes d'autorisation d'entraîner des différentes divisions.

Les clubs sont informés d'un éventuel refus de l'autorisation d'entraîner pour leur entraîneur, avant le début des championnats (*via mail*).

Une synthèse sera effectuée lors de la réunion de Novembre et communiquée aux clubs.

## **11. LA CCEE 2009/2010 : INFORMATIONS ET PRECISIONS**

### 11.1 Réorganisation provisoire

Présidence par intérim jusqu'en Mai 2010 par Jean-François MOLEY.

Monsieur Frédéric TROUVE retrouvera sa présidence à partir de Mai et des disponibilités ad hoc.

### 11.2 Fonctionnement pour le suivi des obligations concernant les entraîneurs

Les demandes de clubs ou des entraîneurs ainsi que le suivi des dossiers seront envoyés par Madame Laurence PLASSE directement aux duos de correspondants CCEE attitrés :

- **Pro + N1** : Frédéric TROUVE + Pierre LABORIE
- **N2** : Jean-François MOLEY + Jean-Marc DUVETTE
- **N3 M** : Margarida PAES + Chrystel CAMILLERI
- **N3 F** : Jean MARTIN + Michel LEVI DI LEON

Les duos traitent les dossiers en première instance, répondent ainsi plus rapidement aux clubs ou/et entraîneurs. Les cas plus complexes remontent en deuxième instance vers la Direction des Formations plus la CCEE pour être traités.

### **L'ensemble des réponses sera notifié lors du PV suivant.**

Tous les dossiers de VAE seront traités en premier lieu par Monsieur Philippe CHEVALET avant de remonter vers la Direction des Formations et la CCEE.

### 11.3 Aide à la prévention et communication

Prévoir une information automatisée aux clubs lors de leur engagement dans un des championnats, indiquant les obligations des clubs en terme de qualification de leurs entraîneurs.

### 11.4 Prévention et communication

Il est décidé d'organiser une présentation rapide de la CCEE lors de chaque Formation Professionnelle Continue (*via les FAR ou intervenants*).

Un fichier de présentation PowerPoint est diffusé.

### 11.5 A propos de l'utilisation du référent en N3

Un document récapitulatif des modalités concernant cette nouvelle disposition va être envoyé au plus tôt par la CCEE à l'ensemble des clubs de N3. Par ailleurs, nous allons mettre en place un observatoire de l'utilisation que font les clubs de cette mesure afin de la faire évoluer dans l'intérêt des clubs et du Volley-Ball.

### 11.6 La création de cellules de réflexion/travail

Outre le suivi des obligations décrit plus haut, nous souhaitons développer quatre axes de travail pour cette année sportive 2009/2010 et d'autres, si les clubs et les entraîneurs nous sollicitent.

Ils se décomposeront comme suit : une cellule emploi ; une cellule formations ; une cellule communication (*interne/externe*) et l'observatoire du référent (*donc une cellule dédié à la N3*).

Ces cellules permettront de proposer rapidement des axes de développement.

### 11.7 Pour une réflexion toujours plus concertée

Pour continuer la bonne dynamique actuelle de la CCEE, permettre le développement d'autres axes de progrès nécessaires (*cellule emploi, formation, communication...*) et conformément à la présentation de Monsieur Jean-Marie SCHMITT, Directeur Technique National, à l'Assemblée Générale de la FFVB, nous allons prochainement faire appel à de nouvelles candidatures qui viendront ponctuellement renforcer la CCEE et permettront d'élargir les visions nécessaires pour l'emploi et les éducateurs.

**Ainsi nous souhaitons intégrer :** 1 joueur Pro, 1 joueur niveau fédéral, 1 entraîneur fédéral, 1 dirigeant de club LNV, 1 dirigeant de club Fédéral et un représentant de la Commission Centrale de Beach Volley ainsi que toute personne intéressée par les groupes de travail.

Ces membres supplémentaires travailleront principalement par groupe sur les thèmes prioritaires de l'année 2009/2010 et pour nos réunions majeures (3 fois par an), nous nous répartirons entre 5 à la fédération et les autres par conférence.

## **12. PLAN DE FORMATION**

- **3FA - « NICE VB (CFC) »** → DROUOT Pascal se verra proposer un plan de formation.
- **3MH - « TOURS VB (CFC) »** → ROYER Thomas se verra proposer également un plan de formation.

### **Diplômes EF1**

▪ BERRIRI Mehrez	→	04/09/2009
▪ CHATEAU Bruno	→	17/09/2009
▪ GANGNEUX Alexandre	→	17/09/2009
▪ GORCE Benoît	→	17/09/2009
▪ MASSE Nicolas	→	13/09/2009
▪ OBRADOR Marc	→	09/09/2009

Le Président de la CCEE  
Frédéric TROUVE

Le Secrétaire de Séance  
Jean MARTIN

### **DESTINATAIRES :**

Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre diffusion

Date de rédaction : 17/09/2009  
Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif n°5 du 04/11/09  
Date de diffusion : 06/11/09  
Auteur : Frédéric TROUVE